

COMMUNE DE BOUVIGNIES

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE DELIBRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 DECEMBRE 2022

N° 2022- 046 – SUPPRESSION D’UN POSTE D’ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE A TEMPS COMPLET ET D’UN POSTE D’ADJOINT DU PATRIMOINE TERRITORIAL DE 2^e CLASSE A TEMPS NON COMPLET (24 Heures /Semaine)

L’an deux mil vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES, s’est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric PRADALIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Date de Convocation du conseil municipal : 30/11/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :	16
Absents :	03
Votants :	17

Présents : PRADALIER Frédéric, HULOUX Martine, VALIN Jean-Marie, CARON Philippe, SALMON Bernadette, HOUSSIN Daniel, LONGUEPEE Jean, COUTEAU Odile, LOSCIUTO Martine FENAIN Bruno, THERET Elodie, DANGREMONT Romain, LIBERT Nathalie, VIELLEFON Guillaume, CARON Elise.

Absents excusés : Mmes DESFONTAINE Delphine – CAILLE-WATTIER Valérie – Mr FEVRIER Gilles a donné procuration à CARON Elise

Secrétaire de séance : CARON Philippe

Par délibérations en date du 27 juillet 2022, le conseil municipal a approuvé, à compter du 01/09/2022, la création des postes :

- d’agent de maîtrise à temps complet suite à l’avancement de grade de Mme Marie-Flore DELRUE
- d’adjoint du patrimoine principale de 2^e classe à 32 heures hebdomadaires, suite à la nomination de Mme Magali DELEU, responsable de médiathèque

Selon la réglementation en vigueur le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion a été saisi pour la suppression des postes d’adjoint technique principal de 2^e classe et d’adjoint du Patrimoine principal de 2^e classe à 24 heures qu’elles occupaient respectivement avant le 01/09/2022.

Le Comité Technique Paritaire ayant émis un avis favorable, il est proposé d’entériner par délibération ces suppressions de poste.

Le Conseil Municipal à l'unanimité VALIDE ces suppressions de postes.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

F. PRADALIER

Envoyé et reçu en Préfecture le 08/12/2022
ID 059 25901059 2022-12-06 2022-06-05
Publié sur le site internet le 09/12/2022



(Handwritten signature in blue ink)